



Caution solidaire pour bail commercial et abus de faiblesse

Par **noémie**, le **13/08/2008** à **11:55**

bonjour, rnque faire lorsque mon avocat (non aide juridictionnel) lors d'un appel en référé, n'a fourni des pièces nouvelles et importantes, qui justifiaient l'appel, que le matin pour un procès qui se tenait à 14 H. Le juge à prononcé son jugement en rejetant ces pièces, et j'ai donc perdu ce procès. Il s'agit d'une contestation de caution sur un bail commercial, je le conteste pour des raisons médicales, inapte mentalement lors de la signature du bail, et je me suis également constituée partie civile pour escroquerie envers la personne qui m'a fait signé cette caution. rnla question réelle est que dois je répondre à mon avocat qui m'envoie une facture de 1400 euros et me propose un nouveau procès "sur le fond". Puis je lui faire confiance. rnmerci de votre réponse rnfabienne montersino